



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VILLE- HANDICAP DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2016

Étaient présents :

- Monsieur Michel VAN DEN AKKER, Conseiller Municipal Délégué, Vice-Président de la Commission
- Madame Véronique GONNET, Conseillère Municipale, Vice-Présidente de la Commission
- Madame Clotilde CERTIN, Conseillère Municipale
- Madame Nicole MENOUE, Conseillère Municipale
- Monsieur Jean-Pierre CRON, Maire-Adjoint
- Monsieur Jérôme VAUGON, Directeur du PADT
- Madame Dominique DUMOULIN, Ingénieur, Responsable du patrimoine bâtiments
- Madame Sylvie GORAND, Directeur Général Adjoint des Services
- Madame Roselyne ANDRE, Représentante de l'association Valentin HAÛY
- Madame Sophie LOISON, Représentante de l'association UNAFAM
- Monsieur Jacques JEAN ALEXIS, Représentant de l'association UNAFAM
- Monsieur François GUERIN, Représentant des commerçants
- Madame Dominique PESTANA, Directrice du Pôle Solidarité
- Madame Maria RODRIGUES, Secrétaire de séance

Étaient absents excusés :

- Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire et Président de la Commission
- Monsieur Patrick SEGALAT, Maire-Adjoint
- Madame Valérie LYET, Conseillère Municipale
- Monsieur Loïc RAMBAUD, Conseiller Municipal
- Madame Nadine COMAITA, Représentante des habitants
- Monsieur Christian SCHWEITZER, Représentant des habitants
- Monsieur Christophe CERTIN, Responsable emploi
- Monsieur Alexandre KRIER, Ingénieur Voirie
- Madame Annie RUGET, Représentante de l'AIDAPAC
- Monsieur Gérard BERTRAND, Représentant des habitants
- Monsieur Gérard FAINZANG, Représentant de l'association APF
- Monsieur Olivier GIRARD, Représentant des habitants

I. Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur VAN DEN AKKER a présenté à la Commission Ville et Handicap l'Agenda d'Accessibilité Programmé des travaux à réaliser sur Charenton.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé doit être proposé au prochain Conseil Municipal avant dépôt à la Préfecture.

Les travaux sont à réaliser sur une durée de 6 ans.

La liste des établissements et de leur état devra être établie pour fin 2021.

Sur Charenton, 60 bâtiments appartiennent à la ville.

Certains bâtiments sont en location et donc il appartient aux propriétaires de faire les travaux de rénovation. Ils existent 5 ou 6 bâtiments (AIDAPAC, les Archives,...).

11 bâtiments ne justifient pas de travaux car ils sont soit déjà aux normes soit nécessité de demander une dérogation. Exemple l'Eglise Saint Pierre : pour les malvoyants, il serait nécessaire de modifier tout l'éclairage, ce qui n'est pas réalisable. Sinon, il n'y a pas d'autres travaux à faire.

Concernant les salles Mezzanine : 3 sont aux normes et 2 ne sont pas aux normes donc il faut demander une dérogation.

Depuis la nouvelle réglementation 2014, le chemin principal habituel n'est plus obligatoire. Alors qu'avant, le chemin d'accès devait être le chemin principal habituel.

La liste des travaux à réaliser sur 6 ans est la suivante :

- **en 2016** : des travaux sont à réaliser sur 11 structures (Petite Enfance, Sully, Bibliothèque pour tous, ...). Fin 2016, 16 structures seront aux normes. Par contre, certaines structures seront partiellement aux normes et d'autres pas du tout.

- **en 2017** : des travaux sont à réaliser sur 2 structures : le Centre A. Portier et le RAM.

Pour le Centre A. Portier, l'ancien ascenseur doit être mis aux normes. Il est nécessaire de le remplacer par un ascenseur auditif et visuel. Comme les travaux ne sont pas possibles, un bureau aménagé au rez-de-chaussée pour accueillir les personnes handicapées est à prévoir.

Pour le RAM, l'extérieur du bâtiment est entièrement accessible.

- **en 2018** : certaines structures de crèches sont à faire mais toutes les crèches et les écoles ne seront pas aux normes. Il faudra peut-être prévoir des sanitaires handicapés dans les crèches.

- **en 2019** : pour l'Espace Jeunesse, il est nécessaire de demander une grande dérogation.

Pour l'Espace Toffoli, des travaux ne sont pas prévus.

- **en 2020** : les travaux concerneront les structures culturelles (salle Camille Claudel, Espace Arts et Libertés, ...). Des travaux partiels ont été effectués dans certaines structures.

- **en 2021** : les travaux concerneront les structures sportives.

Des travaux ne pourront pas être réalisés à la Maison des Anciens Combattants (impossible pour l'accessibilité) et à l'annexe de Valmy.

Les Espaces Verts ne sont pas intégrés dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

L'Hôtel de Ville n'est pas du tout accessible aux personnes handicapées. Comme pour le Centre A. Portier, il serait envisageable de prévoir un bureau aménagé au rez-de-chaussée.

Un diagnostic a été fait en 2008 pour établir la liste des travaux à réaliser notamment grâce à une aide apportée par le Pyramide Conseil.

Le coût des travaux est de 150 000,00 € par an pour les 6 années, soit un coût total de 900 000,00 €.

Le budget du coût des travaux sur les 6 années a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur VAN DEN AKKER a reçu les enfants des écoles maternelles et primaires portant des handicaps. Seuls 48 enfants sont concernés (autiste, problème de comportement, ...). Sur les 48 enfants, 2 ou 3 enfants présentent des troubles moteurs mais pas d'enfants en fauteuil roulant.

Les enfants de Valmy sont suivis en hôpital de jour.

II. Sous-commission insertion (Madame Véronique GONNET)

Madame Véronique GONNET a présenté à la Commission Ville et Handicap 5 projets.

1er projet : le spectacle « Ocho adelante » (comment vivre après un accident vasculaire cérébrale) de George ROCH prévu au mois de mars a été annulé suite aux attentats de janvier 2015.

Le spectacle n'a pas été repris.

2^{ème} projet : une semaine en mars 2015 consacrée à la santé mentale a eu lieu à Créteil à laquelle Mme GONNET a participé.

Un film, qui parle d'un adolescent Charlie pas comme les autres sur son arrivée dans un établissement » a été diffusé suivi par un débat.

Sur Charenton, une action similaire est prévue. Cette action concerne les jeunes des collèges et des lycées.

La diffusion du film sera suivie par un débat.

Durant ce débat, ce serait l'occasion de parler de la maison pour adolescents. Elle s'occupe d'adolescents qui rencontrent des situations difficiles au niveau psychologique. Elle permet de les faire sortir de leur isolement.

3^{ème} projet : concernant les classes CM2 qui parle de l'handicap et des actions dangereuses qui peuvent amener à l'handicap.

Ce projet permettrait de changer le regard des enfants sur le handicap.

12 classes de CM2 sont concernées soit 360 élèves.

Le coût de l'association qui intervient est de 500,00 €.

Le projet pourrait se réaliser sur l'année scolaire 2016/2017.

Madame GONNET est en contact avec Madame MAGNE pour la mise en place de ce projet.

4^{ème} projet : l'insertion du handicap dans les clubs de sports de la ville.

Deux bénévoles ont été formés par la fédération sportive aidée (Club Azur).

Elle concerne notamment les personnes qui ont un handicap psychiques ou mentales (autiste, trisomique,...). Les personnes doivent être accompagnées d'un référent qui les connaît bien.

Cela permettrait de faire évoluer leur autonomie et de leur faire plaisir en même temps.

Les bénévoles assureront l'intégration et le suivi entre les personnes et les clubs.

5^{ème} projet : un marathon relais est à organiser en partenariat avec le service des Sports.

Ce marathon serait l'occasion de faire participer des personnes valides et des personnes handicapées.

Comme le coût de cette action est assez élevée, il faudrait demander à des personnalités d'y participer, notamment des sportifs valides et des sportifs handicapés connus.

Un marathon de 10 km soit 33 tours de piste peut être envisageable.

Ce projet pourrait avoir lieu courant juin 2017.

Conclusion :

Une discussion sur le volet handicap a été abordée dans les clubs sportifs. Les critères évoqués sont le nombre d'handicapés et de former des bénévoles.

Les membres de la commission Ville et Handicap n'ayant plus de questions, la séance est levée à 19h.